



Editorial

La première étape de l'élaboration du SAGE est désormais actée.

Nous pouvons à présent nous tourner résolument vers la constitution des documents qui permettront sa mise en œuvre sur le bassin versant de l'Yser.

Pour faire de 2010 une année charnière dans la construction du SAGE, l'implication de l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau sera précieuse.

La valorisation ainsi que la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau de notre bassin versant nécessitent un outil de gestion respecté de tous. Je vous invite à poursuivre le débat.

*Jean SCHEPMAN
Président de la Commission Locale de l'Eau*

L'état des lieux du SAGE est adopté !

Fruit d'une large concertation menée depuis juin 2007, l'état des lieux du SAGE de l'Yser a été adopté à l'unanimité le 09 décembre 2009 en Commission Locale de l'Eau.

Ce document, complété d'un atlas de 24 cartes du bassin versant, rappelle le rôle d'un SAGE, le contexte réglementaire encadrant son élaboration et établit un diagnostic du territoire. Il recense les usages existants, les pressions exercées sur la ressource en eau et décrit l'état des milieux aquatiques. Il constitue une base de travail indispensable à l'élaboration des documents finaux du SAGE (PAGD et Règlement).

A cet égard, nous remercions l'ensemble des partenaires ayant contribué à la bonne réalisation de ce document.

Remis aux membres de la Commission Locale de l'Eau, ce document est disponible sous format CD-Rom sur demande adressée au secrétariat de la CLE ou à Mr Schepman, Président de la Commission Locale de l'Eau. Ce rapport est également consultable (via un lien vers le site internet Gest'eau) sur le blog du SAGE de l'Yser (<http://sageyser.over-blog.com>).

Ceci étant, l'élaboration des documents finaux du SAGE nécessite d'affiner quelques unes de nos connaissances du bassin versant de l'Yser.



L'année 2009 a été riche en réunions de concertation sur le bassin versant de l'Yser :

- ↖ la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises,*
- ↖ la Commission Thématique « Qualité de l'eau » s'est réunie trois fois,*
- ↖ la Commission Thématique « Prévention des inondations – hydraulique » s'est réunie une fois,*
- ↖ la Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » s'est réunie quatre fois.*

Merci à tous.

Fin de la phase 1 de l'étude hydraulique



Appareil de mesure de la sensibilité des sols à l'érosion

Celle-ci dresse un premier constat du fonctionnement hydraulique du territoire. Elle propose une première analyse des dysfonctionnements hydrauliques observés sur le territoire en s'appuyant sur des relevés pédologiques, un examen général de la topographie locale et une caractérisation de l'hydrographie du bassin versant.

Cette analyse a permis de prélocaliser les désordres hydrauliques du bassin versant et d'identifier les principales causes à l'origine de la situation actuelle.

La modélisation à venir du fonctionnement hydraulique du bassin versant et les simulations d'aménagement sur les cours d'eau du territoire permettront de définir un programme d'actions précis afin de rédiger les premières dispositions du SAGE visant à réduire le risque d'inondations sur le territoire.

Consultation communale avant validation de l'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides engagé au printemps 2009 a permis d'identifier 199 zones humides et 1617 mares à partir de la reconnaissance de la végétation caractéristique des zones humides.

Chaque commune recevra la carte des résultats de l'inventaire afin de la présenter en conseil municipal.



Zone humide sur la commune de Herzeele

Ensuite, la Commission Locale de l'Eau pourra valider cette cartographie. L'inventaire des zones humides devra ainsi être pris en compte dans les documents d'urbanisme et des préconisations pourront être définies dans les documents du SAGE afin de préserver et de gérer durablement les zones humides du bassin versant.

Au fil de l'Yser

Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) :

Les belges nous ont alerté quant à la mauvaise qualité de l'Yser pour la production d'eau potable.

En conséquence, la Commission Locale de l'Eau a décidé, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, d'établir un DTMP sur la partie française du bassin versant de l'Yser.

Ce diagnostic permettra ainsi d'identifier l'origine des pollutions constatées et ainsi d'affiner les dispositions qui seront prises dans les documents du SAGE.